

2012/4478 - Programmation financière 2012 au titre du volet santé du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Lyon et adhésion de la Ville de Lyon à la Plateforme nationale de ressources des Ateliers santé ville (Direction du Développement Territorial) (BMO du 30/04/2012, p. 1116)

Rapporteur : Mme FAURIE GAUTHIER Céline

Mme FAURIE GAUTHIER Céline,

M. DELACROIX Pierre :

programmation financière 2012 du volet santé du CUCS et d'autre part, de décider l'adhésion de la Ville de Lyon à la plateforme nationale de ressources des « Ateliers santé ville ».

Bien sûr, nous approuvons l'adhésion à cette plateforme qui permettra d'échanger et de mettre en place les meilleures réponses possibles pour les populations concernées.

Que la Ville de Lyon se mobilise, avec les acteurs de la santé et du social, pour améliorer l'état de santé de ses habitants et réduire les inégalités est une bonne chose, c'est en cohérence avec la mise en place de l'observatoire de la santé pour la Ville de Lyon.

Les objectifs sont ambitieux puisqu'ils doivent permettre de suivre l'état de santé de tous les Lyonnais et de pallier aux inégalités.

Permettez-moi de rappeler que l'accès aux soins fait partie des droits fondamentaux de la Constitution, auxquels chaque citoyen a droit.

C'est en 1986 que la situation sanitaire des Français s'est considérablement détériorée, avec l'installation de cette terrible spirale de l'exclusion, concernant le travail, le logement et les soins médicaux.

Dès 1986, j'ai participé à la mise en place des missions d'accès aux soins, missions qui devaient être temporaires, faites pour alerter les pouvoirs publics et leur demander d'agir et de traiter aussi l'exclusion des soins. Malheureusement, ces missions en France se sont développées et l'accès aux soins des plus démunis est devenu une prérogative des associations qui se sont substituées à l'Etat.

Aujourd'hui, malgré les efforts faits par les responsables politiques de tous bords, les exclus du système de soins sont de plus en plus nombreux. Les sans droits bien sûr mais plus inquiétant, ceux qui ont des droits. Dire aujourd'hui que la crise a aggravé ces situations est une évidence (en 2012, 86 % des Français pensent que l'accès aux soins s'est détérioré, contre déjà 76 % l'année précédente). Dire que c'est la faute du Gouvernement, il a sans doute une part de responsabilité mais je vous renvoie au départ de ces déficits, 1986, et de ses aggravations constantes.

Bien entendu, tous ici souhaitent mettre en place une politique qui pourra rendre la dignité par le soin au plus grand nombre possible. Le renforcement des prérogatives du CUCS est évidemment une très bonne chose, essentiel pour tous les Lyonnais dans le besoin et nous soutenons ce dossier.

J'aimerais cependant faire quelques commentaires.

25 % des subventions sont destinées à la formation des intervenants, 50 % à la prise en charge des pathologies psychiatriques induites et seulement 25 % à la prise en charge des atteintes physiques. Il me semble qu'il faudrait rééquilibrer ces subventions.

La prise en charge des pathologies psychiatriques a été initiée par X. Emmanuelli, je tenais à lui rendre hommage car il est vrai que les personnes en situation d'exclusion développent des troubles importants qui peuvent rapidement devenir irréversibles. Mais je voudrais dire aussi qu'une grande partie de ces troubles pourrait être évitée si nous agissions plus tôt et plus efficacement en amont au niveau du soin.

Pour compléter mon propos, il faut savoir que les Français ont renoncé aux soins et particulièrement, aux soins coûteux. C'est le cas pour 18 % des patients pour des consultations chez le généraliste et surtout de 37 % pour consulter un spécialiste.

Parmi les premiers soins supprimés, le traitement des pathologies dentaires, les lunettes et vous connaissez, Monsieur le Maire, l'importance de prendre en charge ces pathologies car outre le problème de santé publique qu'elles posent, elles sont un préalable à toutes démarches d'insertion sociale et professionnelle.

A Lyon, une association que je connais bien a réalisé cette année près de 2 000 de ces soins, avec une augmentation importante des demandes en 2011 de l'ordre de 18 %.

Pour information, la répartition territoriale des patients présentant des pathologies dentaires est de 40 % en provenance du 7^e, 14 % du 3^e, 12 % du 8^e, 10 % du 1^{er} et seulement 4 % du 9^e. Mais il est vrai que l'association est installée dans le 7^e, ce qui montre l'importance de la territorialité et donc l'importance de la répartition harmonieuse des points d'accès aux soins.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)